



Ce document a été numérisé par le CRDP
d'Alsace pour la Base Nationale des Sujets
d'Examens de l'enseignement
professionnel

CORRIGE

ANNEXE 1-1 (A rendre avec la copie) 18 pts

Question 1. : A partir du document 1, calculez la TVA à décaisser pour les activités du mois de mai en complétant le tableau ci-dessous. 6 pts

Calcul de la TVA à décaisser de mai

Type de TVA	Montant réel	Montant arrondi à l'euro le plus proche
TVA collectée (0.5+1 pt pour arrondi)	115 810.09	115 810
TVA déductible sur immobilisations (0.5+1 pt pour arrondi)	235.20	235
TVA déductible sur autres biens et services (0.5+1 pt pour arrondi)	101 249.68	101 250
TVA à décaisser (1.5 pt)		14 325

Question 1.2 : A partir de vos résultats, complétez l'annexe 1-2 relatif à la déclaration des taxes sur le chiffre d'affaires. (12 pts)

Ligne 1 : 2 pts

Pour les autres infos : 10 x 1 pt

Si centimes sur déclaration, -1 sur total

BP

Spécialité : ...**CHARCUTIER TRAITEUR CORRIGE**...

Code Spécialité

Durée :
2 heures

Session
2011

Épreuve : ...E4 – U42 Environnement éco. Juridique et social de l'entreprise

N°Sujet : ...10-1651

Coefficient:
1

Folio
1/5

ANNEXE 1-2 (A rendre avec la copie) 12 pts

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « nulle »), veuillez cocher la case à droite 0010

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES						
OPÉRATIONS IMPOSABLES (I.T.)		OPÉRATIONS NON IMPOSABLES				
01	Ventes, prestations de services		04	Exportations hors CE	0002	
02	Autres opérations imposables	0001	05	Autres opérations non imposables	0009	
			06	Livraisons intracommunautaires	0024	
03	Acquisition intracommunautaires	0001	622 200	08	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029
	(dont ventes à délégués et/ou opérations de montage)			07	Achats en franchise	0037
3A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030		7A	Ventes de biens ou prestations de services réalisés par un assujé non établi en France (article 263-1 du Code général des Impôts)	0044
3B	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujé non établi en France (article 263-1 du Code général des Impôts)	0040		7B	Régularisations	0039
3C	Régularisations	0038			(important : cf. notes)	

B DÉCOMPTÉ DE LA TVA À PAYER

TVA BRUTE		Base imposable	Taux dus	
Opérations réalisées en France métropolitaine				
08	Taux normal 10,0 %	0208	578 646	113 415
09	Taux réduit 6,5 %	0106	43 554	2 395
9B			
Opérations réalisées dans les DOM				
10	Taux normal 8,5 %	0201		
11	Taux réduit 2,1 %	0100		
12			
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)				
13	Autres Taux	0900		
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0350		
16	TVA entièrement déductible à reverser	0400		

La ligne 11 ne concerne que les DOM. Les autres opérations relèvent du taux de 2,1 % conformément à l'article 263 B du Code général des Impôts.

19	Total de la TVA brute des lignes 08 à 15	115 810
17	Débit TVA sur opérations intracommunautaires	
18	Crédit TVA sur opérations à destination de l'étranger	

TVA DÉDUCTIBLE			
19	Biens constituant des immobilisations	0709	
20	Autres biens et services	0702	235
21	Autre TVA à déduire	0050	101 250
	(dont régularisation sur de la TVA collectée (cf. notes))		
22	Report du crédit appartenant ligne 27 de la précédente déclaration	0001	
22A	Indiquer si le coefficient de réduction applicable pour la période s'est élevé de 100 %		
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)		101 485
24	Droit TVA non perçus récupérables par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM	0708	

CRÉDIT		TAXE À PAYER	
25	Crédit de TVA (ligne 23 - ligne 16)	0708	
26	Remboursement demandé sur formulaire n° 3516 joint	8202	
27	Crédit à reporter (ligne 25 - ligne 25)	8203	
	(Ce montant est à reporter ligne 27 de la prochaine déclaration)		
28	TVA nette due (ligne 19 - ligne 23)		14 325
29	Taxes assimilées calculées sur annexe n° 3310 A	8179	
30	Sommaires à imputer, exprimés en euros, y compris assujettis étrangers	8180	
31	Sommaires à ajouter, exprimés en euros, y compris assujettis étrangers	8180	

Attention! Une somme de TVA créditée (ligne 25 servies) ne diminue pas du paiement des taxes assimilées indiquées ligne 29.

32	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31)	14 325
	(Préalable aux déclarations correspondantes)	

Les dispositions des articles 24 et 25 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatives à l'information, aux libertés et aux libertés, modifiées par la loi n° 2004-209 du 19 février 2004 relative à l'organisation administrative, gouvernementale et des pouvoirs publics à l'égard des relations des données à caractère personnel. Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, portez à la déclaration d'échange de biens à caractère agricole de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (cf. notes de la Direction C.N.I.).

ANNEXE 2 (A rendre avec la copie) (13 pts)

Question 2.1 : De quel document s'agit-il ? (Document 2)

Il s'agit d'un extrait d'une convention collective (1 pt)

Question 2.2 : Quel thème aborde ce document ?

Il porte sur la grille de classification des ouvriers charcutiers traiteurs ou grille de salaires. (1 pt)

Question 2.3 : Faisant appel à vos connaissances, donnez la définition d'une convention collective et le nom des partenaires concernés.

Une convention collective est un accord écrit relatif aux conditions de travail et aux garanties sociales accordées aux salariés. (2 pts)

Elle est conclu entre :

- Un ou plusieurs syndicats de salariés et (1.5 pts)
- Un ou plusieurs syndicats ou groupement d'employeurs (1.5 pts).

Question 2.4 : Quel est l'intérêt d'une convention collective ?

Améliorer le cadre contractuel (conditions de travail, départ en retraite...) du salarié dans un corps de métier. (2 pts)

Question 2.5 : Si Monsieur MARIETTE embauche un jeune diplômé, quel sera coefficient de rémunération et son titre ?

Il aura un coefficient de 190 (1.5 pts)
et sera Charcutier-traiteur qualifié 3^{ème} échelon. (1.5 pts)

Question 2.6 : Compte tenu de sa qualification, quel sera le montant de son salaire brut ?

Son salaire brut sera de 1 580 € (1 pt)

ANNEXE 3 (A rendre avec la copie) (9 pts)

Question 3.1 : Complétez le tableau suivant (3 pts)

Obligations de l'entreprise de procéder à	Oui	Non	Justification
L'élection des membres du comité d'entreprise	<input type="checkbox"/>	x	A partir de 50 salariés
L'élection des délégués du personnel	x	<input type="checkbox"/>	A partir de 11 salariés
La mise en place d'une section syndicale	<input type="checkbox"/>	x	A partir de 50 salariés

BP

Spécialité : ...**CHARCUTIER TRAITEUR CORRIGE**...
Code Spécialité

Durée :
2 heures

Session
2011

Épreuve : ...E4 – U42 Environnement éco. Juridique et social de l'entreprise
N°Sujet : ...10-1651

Coefficient:
1

Folio
3/5

Question 3.2 : Qu'est-ce qu'un crédit d'heures ? (2 pts)

Heures de délégation accordées sur le temps de travail, aux représentants du personnel pour exercer leur fonction.

Question 3.3 : Quelle est la compétence d'attribution du Conseil des prud'hommes ? (2 pts)

Règle les litiges relatifs au contrat de travail et aux conditions de travail entre employeurs et salariés.

Question 3.4 : Pourquoi les représentants du personnel sont-ils qualifiés de salariés protégés ? (2 pts)

Ils bénéficient d'une protection contre le licenciement : procédure spéciale avec accord préalable de l'inspection du travail.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN

BP	Spécialité : CHARCUTIER TRAITEUR CORRIGE Code Spécialité	Durée : 2 heures	Session 2011
Épreuve : E4 – U42 Environnement éco. Juridique et social de l'entreprise N°Sujet : 10-1651		Coefficient: 1	Folio 4/5

ANNEXE 4 (A rendre avec la copie) (20 pts)

Question 4.1 : Le jambon cuit est-il un produit qui subit la crise ? Justifiez votre réponse. (2 pts)

Non, les consommateurs ne se détournent pas du jambon cuit, produit simple et quotidien, car en 2008 le marché progresse de 0.5 % en volume et 1.1 % en valeur.

Question 4.2 : Expliquez la différence entre « évolution en volume » et « évolution en valeur » ? (4 pts)

Volume : en quantités

valeur : en résultat financier

Question 4.3 : Donnez la signification du sigle MDD. (2 pts)

Marque De Distributeur

Question 4.4 : Citez trois réseaux de distribution concurrents de la société « MARIETTE TRAITEUR » concernant le jambon cuit ? (3 pts)

Hypermarchés, supermarchés, hard discounters, commerce de proximité

Question 4.5 : Dans le document 4, citez les marques nationales : (2 pts)

• qui gagnent des parts de marché ? Fleury Michon, Herta

• qui perdent des parts de marché ? Madrange, Prédault

Question 4.6 : Indiquer quel est le nouveau produit qui vient d'être lancé sur ce marché et précisez quel en est la cible ? (3 pts)

Le nouveau produit est le jambon de volaille. La cible concerne le consommateur qui cherche un nouveau produit ou qui ne consomme pas de porc.

Question 4.7 : Sur la variable prix du plan de marchéage, quelle a été la stratégie des sociétés Fleury Michon et Herta ? (4 pts)

Dépenses publicitaires promotion importantes

Agressivité tarifaire sur les références piliers

BP

Spécialité : ...**CHARCUTIER TRAITEUR**... CORRIGE...

Code Spécialité

Durée :
2 heures

Session
2011

Épreuve : ...E4 – U42 Environnement éco. Juridique et social de l'entreprise

Coefficient:
1

Folio
5/5

N°Sujet : ...10-1651

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau SCEREN